



Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

267, Notre-Dame
Notre-Dame-de-la-Paix
Québec J0V 1P0
Tél. : 819-522-6610

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité;

Lors de la séance extraordinaire tenue à huis-clos le 4 mars 2021, le Conseil a adopté le Règlement numéro 1030 sur la Régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Notre-Dame-de-la-Paix, ce 8 mars 2021.

Chantal Delisle, Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Delisle, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en en affichant une copie, le 9 mars 2021, aux deux endroits désignés par le Conseil et sur le site Web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9 mars 2021.

Chantal Delisle, Directrice générale et
Secrétaire-trésorière